



# AMENDEMENT ORGANIQUE

## COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES

### NORME NF U44-051

Compost obtenu après tri et traitement anaérobie de déchets verts ; eaux de laiterie ; cultures intermédiaires à vocation énergétique et déchets végétaux bruts d'industries agroalimentaires.



### VALEURS AGRONOMIQUES

COMPOSITION DU PRODUIT	VALEUR
Matière sèche	55,6 % matière brute
Matière organique	33,8 % matière brute
Azote total	1,25 % matière brute
Azote organique non uréique	1,21 % matière brute
Rapport C/N total	13,6
Phosphore total	0,36 % matière brute
Potassium total	0,97 % matière brute
Magnésium total	0,46 % matière brute
Calcium total	1,90 % matière brute
Cuivre	31,8 mg/kg de matière sèche
Zinc	127,7 mg/kg de matière sèche

1 rue Jacques Callot  
57600 MORSBACH  
Tél. : 03 87 00 01 01  
www.syde.me.fr

N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

N° DE LOT :  
MS C51 2 001

**syde.me**  
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement  
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Nos déchets ont de la ressource !



## INDICATIONS D'EMPLOIS

Le compost est une matière stabilisée riche en composés humiques et utilisable en tant qu'amendement organique afin d'améliorer la structure et la fertilité des sols. Il favorise également la croissance des végétaux et des racines, améliore le rythme de diffusion des nutriments et permet de limiter la prolifération de maladie chez les végétaux. Le compost est donc un très bon amendement du sol mais il convient cependant de bien respecter les dosages préconisés.

### **APPORT NUL**

- Les plantes grasses
- Les légumes peu exigeants en matière organique : ail, oignon, échalote, navet, radis, mâche...

### **APPORT MOYEN de 1 à 3 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Les rosiers
- La plupart des fleurs
- Les arbres fruitiers
- Les légumes assez peu exigeants : betterave, carotte, bette, chicorée, haricot, laitue, pois

### **APPORT IMPORTANT de 3 à 5 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Framboisier, fraisier, groseillier
- Les légumes gourmands : artichaud, aubergine, chou, courgette, épinard, poireau, pomme de terre, potiron, tomate...

### **APPORT TRES IMPORTANT plus de 5 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Les terres très pauvres
- Les créations de jardins

La dose maximale pour l'année est de **84,5 t/ha** soit **8,45 kg/m<sup>2</sup>**.

Cependant, il convient de ne pas dépasser **340 t/ha** soit **34 kg/m<sup>2</sup>** sur 10ans.

## INDICATIONS DE STOCKAGE

A stocker au sec et loin d'une source de chaleur.

## INDICATIONS DE MANUTENTION

Se munir d'une pelle, d'un seau ou d'une brouette.

## CONSIGNES HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

- Port de gants préconisé.
- Éviter le contact avec les yeux et la bouche.
- Laver les fruits et légumes avant de les manger.
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.
- Ne pas dépasser la dose préconisée.

1 rue Jacques Callot  
57600 MORSBACH  
Tél. : 03 87 00 01 01

[www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)

 N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT 24H/24 ET 7J/7

N° DE LOT :

MS C51 2 001

  
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement  
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

**Nos déchets ont de la ressource !**



# AMENDEMENT ORGANIQUE

## COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES

### NORME NF U44-051

Compost obtenu après tri et traitement anaérobie de déchets verts ; eaux de laiterie ; cultures intermédiaires à vocation énergétique et déchets végétaux bruts d'industries agroalimentaires.



### VALEURS AGRONOMIQUES

COMPOSITION DU PRODUIT	VALEUR
Matière sèche	55,6 % matière brute
Matière organique	33,8 % matière brute
Azote total	1,25 % matière brute
Azote organique non uréique	1,21 % matière brute
Rapport C/N total	13,6
Phosphore total	0,36 % matière brute
Potassium total	0,97 % matière brute
Magnésium total	0,46 % matière brute
Calcium total	1,90 % matière brute
Cuivre	31,8 mg/kg de matière sèche
Zinc	127,7 mg/kg de matière sèche

1 rue Jacques Callot  
57600 MORSBACH  
Tél. : 03 87 00 01 01  
www.sydem.fr

N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

N° DE LOT :  
MS C51 2 001

**sydème**  
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement  
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Nos déchets ont de la ressource !



## INDICATIONS D'EMPLOIS

Le compost est une matière stabilisée riche en composés humiques et utilisable en tant qu'amendement organique afin d'améliorer la structure et la fertilité des sols. Il favorise également la croissance des végétaux et des racines, améliore le rythme de diffusion des nutriments et permet de limiter la prolifération de maladie chez les végétaux. Le compost est donc un très bon amendement du sol mais il convient cependant de bien respecter les dosages préconisés.

### **APPORT NUL**

- Les plantes grasses
- Les légumes peu exigeants en matière organique : ail, oignon, échalote, navet, radis, mâche...

### **APPORT MOYEN de 1 à 3 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Les rosiers
- La plupart des fleurs
- Les arbres fruitiers
- Les légumes assez peu exigeants : betterave, carotte, bette, chicorée, haricot, laitue, pois

### **APPORT IMPORTANT de 3 à 5 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Framboisier, fraisier, groseillier
- Les légumes gourmands : artichaud, aubergine, chou, courgette, épinard, poireau, pomme de terre, potiron, tomate...

### **APPORT TRES IMPORTANT plus de 5 kg / m<sup>2</sup> / an**

- Les terres très pauvres
- Les créations de jardins

La dose maximale pour l'année est de **84,5 t/ha soit 8,45 kg/m<sup>2</sup>**.

Cependant, il convient de ne pas dépasser **340 t/ha soit 34 kg/m<sup>2</sup>** sur 10ans.

## INDICATIONS DE STOCKAGE

A stocker au sec et loin d'une source de chaleur.

## INDICATIONS DE MANUTENTION

Se munir d'une pelle, d'un seau ou d'une brouette.

## CONSIGNES HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

- Port de gants préconisé.
- Éviter le contact avec les yeux et la bouche.
- Laver les fruits et légumes avant de les manger.
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.
- Ne pas dépasser la dose préconisée.

1 rue Jacques Callot  
57600 MORSBACH  
Tél. : 03 87 00 01 01

[www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)

 N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT D'UN POSTE FIXE

N° DE LOT :

MS C51 2 001

  
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement  
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

**Nos déchets ont de la ressource !**